



Présente son
DOSSIER DE PRESSE

COÛT DE LA RENTRÉE 2023

La jeunesse frappée
par le coup de la rentrée

INDICATEUR DU
€COÛT DE LA
RENTRÉE



Louison BRUTUS
Présidente
president@gaelis.fr
06 01 85 92 61

SOMMAIRE

Mot de la présidente.....	3
I- Présentation de la structure.....	4
II- L'indicateur du coût de la rentrée.....	5
III- Analyse synthétique.....	6
IV- Focus.....	7
V- Nos revendications.....	9
VI- Nos actions.....	12
VII- Méthodologie.....	14
Contact.....	19

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Cette année, GAELIS édite son **12ème coût de la rentrée** du territoire lyonnais. Ce dossier de presse présente le coût financier pour un.e étudiant.e non boursier.ère entrant en étude supérieur. L'indicateur comprend les **frais de rentrée** et les **frais de vie courante**. En plus de ces frais nous faisons deux focus : un sur les **frais modulaires** et l'autre sur le **territoire burgien**. À nouveau, notre calcul se base sur la méthodologie de la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) afin de comparer l'évolution du coût financier d'année en année.

L'indicateur du coût de la rentrée 2023 augmente à nouveau...

Cette augmentation est **alarmante**. Cette augmentation crée une **barrière pour l'accès à l'enseignement supérieur**. Ce constat que nous faisons depuis de nombreuses années appuie cette **inégalité croissante** entre les étudiant.e.s et les divers territoires français. Faire ses études à Lyon est devenu un luxe anormal. Ce coût conséquent mène les étudiant.e.s dans une situation instable ce qui les **amène dans la précarité**.

Nous sommes reconnaissant.e.s de la réforme des bourses avec une revalorisation du montant de tous les échelons de 37 euros par mois. Malheureusement, **cette réforme est drastiquement insuffisante** pour les besoins des étudiant.e.s. Notamment à cause de l'**augmentation de 3.5% des charges locatives** pour les logements du CROUS Lyon Saint-Etienne, une CVEC (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus) **augmentée à 100€** et l'**augmentation de l'inflation de 5.3% en un an**.

GAELIS continuera d'**œuvrer dans le sens des étudiant.e.s** grâce aux diverses actions que nous mettons en place. Nous ne cesserons pas de porter, défendre et représenter les étudiant.e.s et la jeunesse du territoire en étant source de propositions auprès des acteur.rice.s.

Nous demandons à l'ensemble des acteur.rice.s ayant un impact sur le milieu étudiantin et le territoire lyonnais et burgien de se saisir de la situation des étudiant.e.s. Les étudiant.e.s doivent avoir des conditions de vie et d'étude dignes.

Nous devons travailler ensemble pour pallier aux problématiques étudiantines et de jeunesse.



Louison BRUTUS
Présidente de GAELIS

I- PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

GÆLIS (Groupement des Associations et Élu.e.s étudiant.e.s de Lyon Indépendant et Solidaire) est une association de loi 1901 non lucrative, fondée en 1993. Notre rôle est de **représenter l'ensemble des étudiant.e.s et la jeunesse des territoires lyonnais et burgien**. Nous sommes la **première organisation représentative** des étudiant.e.s sur ces territoires.



Pour **défendre les droits et les intérêts moraux et matériels** des étudiant.e.s nous avons deux grands axes d'actions. Un axe centré sur les étudiant.e.s et la jeunesse afin de les représenter et de **lutter contre les problématiques**. Un deuxième axe pour accompagner et **fédérer notre réseau** d'associations et d'élu.e.s étudiant.e.s.

Cela fait **12 ans que nous avons ouvert notre première AGORAé**, épicerie sociale et solidaire, aujourd'hui nous sommes gestionnaires de deux AGORAé.

Depuis la même temporalité, nous organisons des semaines Sors De Ta Piaule pour lutter contre la précarité et l'isolement social.

GÆLIS est membre de la FAGE, nous portons les valeurs de celle-ci et de son réseau.

GÆLIS **accompagne les élu.e.s étudiant.e.s** qui siègent dans les différentes instances des universités de Lyon et du Crous de Lyon Saint-Étienne. Aujourd'hui GÆLIS compte plus d'une centaine d'élu.e.s étudiant.e.s pour représenter et **porter la voix des étudiant.e.s**. Durant leur mandat actuel les élu.e.s travaillent sur **5 grands axes** : la formation, la vie de campus, le bien être étudiant, les services universitaires et la transition écologique.

Notre réseau est également composé de **plus de 60 associations** étudiantes lyonnaises et burgiennes. Nous les aidons et les formons afin qu'elles puissent réussir au mieux leurs différentes actions auprès des étudiant.e.s. Ces associations portent les valeurs de GÆLIS auprès des étudiant.e.s qu'ils représentent.

GÆLIS et son réseau sont donc très impliqués dans la vie étudiante sur les territoires de Lyon et de Bourg-en-Bresse.



II- INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE

Pour ce 12ème coût de la rentrée, nous basons nos calculs sur la **méthodologie de la FAGE**. L'indicateur du coût de la rentrée représente la somme qu'un.e étudiant.e doit dépenser lors de son arrivée dans l'enseignement supérieur à Lyon.

Cette méthodologie se base selon **le profil qui représente la majorité des étudiant.e.s** tous les ans, C'est-à-dire un.e **étudiant.e âgé.e de 20 ans**, entrant en **licence**. Cet.te étudiant.e **n'est pas boursier.ère** et est **décohabitant.e**, il/elle **prend donc à sa charge l'ensemble des dépenses nécessaires pour son arrivée en étude supérieur à Lyon**.

L'indicateur du coût de la rentrée comprend :

- Les frais spécifiques de rentrée correspondent aux dépenses d'installation et d'inscription dans l'enseignement supérieur ;
- Les frais de vie courante correspondent aux dépenses mensuelles pour vivre.

Ces deux types de frais sont primordiaux pour l'installation afin de s'assurer d'être dans de bonnes conditions de vie et d'études.

En plus de ces frais nous ferons un zoom sur les frais modulaires qui concernent une partie importante d'étudiant.e.s.

Le coût de la rentrée scolaire 2023 est à hauteur de :

2 994,01 €

Une fois encore, et ce depuis de nombreuses années, le coût de la rentrée augmente... **L'augmentation est de 4.11%** par rapport à l'année précédente.





Cette somme conséquente est alarmante !







Certes avec la réforme des bourses revalorise tous les échelons de 37€ par mois et il y aura plus d'étudiant.e.s boursier.ère mais **ce n'est pas suffisant**. Ce n'est pas suffisant pour les étudiant.e.s boursier.ère.s qui sont eux aussi impacté.e.s par les augmentations des frais de vie courante. Les étudiant.e.s non boursier.ère.s restant la majorité des étudiant.e.s dans l'enseignement supérieur **sont impacté.e.s de plein fouet par les augmentations**, dues principalement à l'inflation.

Les conditions de vie et d'études des étudiant.e.s sont contraintes par la précarité.¹

¹ Définition de la "précarité" selon le Conseil Economique, Social et Environnemental : "La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités [...]. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives." - GRANDE PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE | Le Conseil économique social et environnemental (lecese.fr)

III- ANALYSE SYNTHÉTIQUE

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE			
Catégories	2022 (€)	2023 (€)	Variations(%)
Frais de scolarité 	265	270	↗ 1.89%
Complémentaire santé 	273.60	290.40	↗ 6.25%
Frais de logement 	835.85	833.97	↘ 0.22%
Matériel pédagogique 	253.93	261.99	↗ 11.05%
TOTAL	1 610.38€	1 656.36€	↗ 2.86%


FRAIS DE VIE COURANTE			
Catégories	2022 (€)	2023 (€)	Variations (%)
Loyer 	627.17	627.17	=
Repas RU 	66	66	=
Consommable 	331.35	344.37	↗ 3.93%
Téléphonie & internet 	53.32	63.48	↗ 19.05%
Loisirs 	65.48	67.13	↗ 2.52%
Transports 	122	169.5	↗ 38.93%
TOTAL	1 265.32€	1 337.65€	↗ 5.71%


2 994.01€


IV- FOCUS SUR LES FRAIS MODULAIRES

Cette année, dans la méthodologie de calcul de l'indicateur du coût de la rentrée, la FAGE prend en compte les frais modulaires. Ces frais représentent les dépenses pour certains profils d'étudiant.e.s, **elles s'additionnent aux 2 994.01€**.




Nous tenons à mettre en avant 3 profils :

- 

Celui d'une personne menstruée : Les frais mensuels sont un coût non négligeable, nombre d'étudiant.e.s sont touché.e.s par la précarité menstruelle. En 2021, la FAGE et l'ANESF (Association Nationale des Etudiant.e.s Sages-Femmes) ont réalisé une enquête sur la précarité menstruelle chez les étudiant.e.s. Parmi les répondant.e.s **13% déclarent avoir déjà dû choisir** entre des protections et un autre objet de première nécessité et **33% estiment avoir besoin d'une aide pour se procurer des protections**. En plus des protections s'ajoutent pour une bonne partie les **frais pour des antidouleurs**.
- 

Celui d'un.e étudiant.e d'outre-mer : Par le biais du Passeport Mobilité Études, certain.e.s étudiant.e.s ultra-marin.e.s peuvent prétendre à une prise en charge d'un aller-retour en avion, à hauteur de 100% pour les boursier.ère.s et 50% pour les non-boursier.ère.s éligibles. Les critères d'éligibilité sont cependant stricts, laissant **nombre d'étudiant.e.s dans l'impossibilité de poursuivre leurs études** sur le territoire de leur choix.
- 

Et enfin, celui d'un.e étudiant.e extra-communautaire : Pour l'année scolaire 2022-2023, **23 000 étudiant.e.s extra-communautaires** étaient scolarisé.e.s sur la Métropole de Lyon. Ces étudiant.e.s ne peuvent être bénéficiaires de la bourse du CROUS, ce qui fait qu'ils/elles ne sont pas prioritaires pour les attributions de logement. Ils/elles se retrouvent dans des **situations financières très instables**. La **majorité des étudiant.e.s bénéficiaires des AGORAé** sont des étudiant.e.s extra-communautaires. En plus de l'aspect financier, ces étudiant.e.s sont touché.e.s par **l'isolement** du fait d'être loin de leurs proches (famille et ami.e.s). Réussir à se repérer sur un **territoire inconnu** est difficile, alors il est compliqué de se trouver des repères pour demander de l'aide.

Menstruations		9.58€
Arrivée métropole		1 370.14€
Frais d'inscription étudiant.e extra-communautaire		2 770€

V- FOCUS SUR BOURG-EN-BRESSE

Le territoire de Bourg-en-Bresse, comme ses **3900 étudiant.e.s**, est isolé. Des **délocalisations** des universités Lyon 1 et Lyon 3, une université et des écoles de l'enseignement supérieur privé, dispersées au sein de l'agglomération burgienne, représentent la principale part de vie étudiante de la ville.

Cependant, les étudiant.e.s de Bourg-en-Bresse **ne bénéficient pas des services universitaires**. Ni Restaurant Universitaire, ni Bibliothèque Universitaire, ni Service de Santé Étudiant, ni Service Universitaire d'Activité Physique ne sont accessibles aux étudiant.e.s burgien.ne.s. Ce manque de lieux de repère, en plus de **priver les étudiant.e.s des aides nécessaires** à une qualité de vie décente, est un **frein à la dynamique étudiante** et à **l'attractivité du territoire** de manière générale.

De même, le territoire burgien ne dispose que d'une résidence CROUS dont **seule une infime proportion d'étudiant.e.s peut bénéficier**, la résidence ne disposant que de 51 T1 et 4 T2. **Le loyer est aligné au CROUS de Lyon**, ce qui revient à 343€, montant semblable au reste du territoire de Bourg-en-Bresse pour lequel le loyer moyen s'élève à 390.50€. L'alignement des loyers du CROUS est **un poids pour les étudiant.e.s** du territoire, qui sont impacté.e.s par le manque de services universitaires.

Bien que des actions soient mises en place pour l'accès à la culture, le reste de l'offre de services étudiant.e.s stagne là où le nombre d'étudiant.e.s augmente, le coût de la rentrée augmente, et la précarité étudiante s'installe de plus en plus.

Il est crucial de considérer les étudiant.e.s burgien.ne.s.

La jeunesse de Bourg-en-Bresse existe et nécessite d'importantes actions allant en leur sens.

“

"Bourg-en-Bresse n'est pas l'endroit le plus attractif..."

Yann, étudiant en sciences infirmières à Bourg-en-Bresse

”

VI- REVENDICATIONS

Ouvrer pour l'accessibilité du parc locatif

Favoriser l'accès aux logements pour les étudiant.e.s

Nous constatons que les étudiant.e.s de part leur statut sont discriminés par les propriétaires dans le traitement des dossiers et/ou dans les annonces en ligne. Nous demandons donc à ce qu'il y ait une veille et la création d'une plateforme de signalement pour faire remonter les annonces discriminantes qui interdisent les étudiant.e.s de déposer des dossiers.

Faire respecter l'encadrement des loyers

La mise en place de l'encadrement des loyers est mise en vigueur depuis 2021, le constat est qu'il y a encore trop d'annonces ne respectant pas cette règle. Nous demandons à ce que l'encadrement des loyers soit respecté par l'ensemble des propriétaires ainsi qu'un cadrage précis sur les caractéristiques exceptionnelles permettant la mise en place du complément de loyer.

Développer la garanti VISALE

Il est nécessaire que les propriétaires soient sensibilisé.e.s et aient connaissance de la garantie VISALE. Il est anormal que des propriétaires refusent la garantie VISALE aux jeunes alors que le logement est conforme aux éligibilités demandées.



Agir pour que les étudiant.e.s puissent s'alimenter correctement

Accès à un moyen de restauration au tarif d'un ticket Restaurant Universitaire (RU)

Nous sommes reconnaissants de l'enveloppe exceptionnelle permettant aux étudiant.e.s boursier.ère.s de repas RU à 1€. Cependant la part d'étudiant.e.s qui sautent des repas et/ou ne mangent pas à leur faim reste trop importante. Il est primordial de trouver et d'offrir des solutions à tous et toutes les étudiant.e.s de l'enseignement supérieur afin de soulager les dépenses alimentaires. Le budget alimentaire est le deuxième poste de dépense pour un.e étudiant.e.

Mettre en place des armoires et des frigos solidaires

Dans le but de pallier aux difficultés d'accès à des produits alimentaires pour des raisons financières, nous sollicitons les établissements de l'enseignement supérieur et la collectivité territoriale pour mettre en place des armoires et des frigos solidaires à destination des étudiant.e.s du territoire.

Permettre l'accès à une alimentation équilibrée

L'alimentation des étudiant.e.s n'est pas équilibrée ni diversifiée, à nouveau pour des raisons financières. Nous appelons les établissements de l'enseignement supérieur à développer les partenariats avec les commerces alentours afin de faire bénéficier aux étudiant.e.s de produits invendus.



Considerer l'ensemble des dépenses d'un.e étudiant.e pour mettre en place des aides financières adaptées

La réforme des bourses

Nous sommes sincèrement reconnaissants de la réforme des bourses. Nous souhaitons que la suite de la réforme aille dans le sens des étudiant.e.s en ne prenant pas uniquement en compte l'inflation mais bien l'ensemble des dépenses qu'un.e étudiant.e doit assumer. Encore trop d'étudiant.e.s sont en situation de précarité.

L'accès aux aides sociales

Nous remercions la mise en place d'aides sociales à destination des étudiant.e.s et de la jeunesse, malheureusement, elles sont bien trop souvent méconnues des étudiant.e.s. En plus de ça s'ajoutent les démarches contraignantes dues à des difficultés d'accès et/ou de compréhension. De ce fait, nous demandons la mise en lumière des aides sociales et un accompagnement dans l'accès à celles-ci.

La prise en considération des étudiant.e.s extra-communautaires

Les étudiant.e.s extra-communautaires sont dans des situation très précaires, cela est dû à un manque d'accès aux aides financières. Nous demandons l'ouverture d'aides sociales pour ce public telles que l'accès aux bourses du CROUS et un accompagnement spécialisé.



VI- NOS ACTIONS

GAELIS, se voulant source de propositions et d'actions pour améliorer les conditions de vie de la jeunesse lyonnaise et burgienne, ne cessera de proposer des projets en ce sens.

Ainsi, cela fait douze ans que nous tenons les **AGORAé**, deux épiceries sociales et solidaires ouvertes à tous et toutes les étudiant.e.s dont la situation de précarité ne permet pas de subvenir à leurs achats de première nécessité. De ce fait, environ cinq cents bénéficiaires annuels peuvent profiter de denrées alimentaires et produits d'hygiène à 10% des prix du marché.



SORS DE TA PIAULE

GAELIS met en place des sessions **Sors De Ta Piaule**, semaines lors desquelles les associations et élu.e.s de notre réseau peuvent proposer des activités gratuites ou à moindre coût, ouvertes à tous et toutes afin de lutter contre l'isolement et la précarité étudiante.

Afin de d'aider concrètement les étudiant.e.s qui en ont besoin, le pôle **Défense Des Droits** les écoute, conseille, et accompagne à travers l'adresse mesdroits@gaelis.fr et par les permanences défenses des droits. Nous mettons à disposition différents guides et annuaires thématiques à destination des étudiant.e.s et de la jeunesse.

GAELIS réalise de nombreux événements de **formation par les pairs** afin de faire monter en compétences notre réseau. Depuis 2007, nous réalisons des WeekEnds de Formation (WEF) réunissant plus de 200 étudiant.e.s dans un cadre propice au partage et à l'apprentissage.

Afin d'assurer le bien être des participants des nombreux événements auxquels les étudiant.e.s sont amenés à participer, nous disposons d'un pool de **Trusted People**, des personnes formées à la santé mentale et à l'écoute active afin d'accompagner les participant.e.s en cas de mal-être lié à la santé mentale, aux violences et agressions, etc...



Nos valeurs de solidarité et d'engagement nous permettent annuellement de mobiliser notre réseau sur une journée par an pour un **Village Associatif**, dont les bénéfices sont reversés à une association solidaire.



Gaelis est fier de ces projets contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes, mais souhaite une aide et un investissement des différents acteur.rice.s de jeunesse afin que ces actions palliatives soient substituées par des **mesures significatives et pérennes.**



VII- MÉTHODOLOGIE

Frais spécifiques de rentrée

Frais de scolarité

Données : L'indicateur comprend les frais de scolarité et la CVEC.

Critères : Etudiant.e en licence - âgé.e de 20 ans - non boursier.ère

Source : DGESIP – Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Complémentaire santé

Données : L'indicateur correspond au montant des mutuelles pour 1 an d'assurance dès la rentrée 2023.

Critères : Moyenne entre la LMDE "Essentielle LMDE" et SMERRA "Offre confort"

Sources : [LMDE](#) et [SMERRA](#)

Frais de logement

- Assurance logement :

Données : L'indicateur correspond au montant d'1 an d'assurance logement dès la rentrée 2023.

Critères : Moyenne de l'assurance logement de La MAE et de la SMERRA

Sources : [La MAE](#) et [SMERRA](#)

- Frais d'agence :

Données : Les frais d'agence sont à la charge du bailleur. La constitution du dossier, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux qui peuvent être mis, pour moitié et sous réserve de respecter certains plafonds, sont à la charge du locataire.

Critères : L'indicateur prend en compte les plafonds de frais d'agence fixés pour un logement de 20m², avec état des lieux. Zone tendue : 10€/m². Sur l'ensemble des territoires, un maximum de 3€ au m² peuvent être facturés en supplément au titre de l'état des lieux.

- Dépôt de garantie :

Données : Ce dépôt de garantie est à payer lors de l'entrée dans le logement, donc à la rentrée pour un.e étudiant.e.

Critères : Le dépôt de garantie ne peut excéder le montant d'1 mois de loyer (hors charges) pour un logement non meublé.

Matériel pédagogique

- Papeterie :

Données : L'indicateur se base sur un panier moyen d'achat de diverses fournitures de rentrée : sac à dos et matériel d'écriture.

Critères : Sont retenus les prix d'entrée de gamme ou de marque commerçant.

- Manuels d'études :

Données : L'indicateur se base sur une comparaison des prix des principaux ouvrages des différentes filières.

Critères : Sont retenus les prix d'entrée de gamme.

- Matériels spécifiques :

Données : L'indicateur se base selon la moyenne d'achat de matériel pédagogique propre aux filières de notre territoire.

Frais de vie courante

Loyer

Données : L'indicateur se base sur la cote des loyers qui donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces données. La moyenne des loyers moyens indiqués par la cote des loyers de LocService.fr est pondérée à l'échelle d'un territoire ou nationalement selon la répartition académique de la population étudiante universitaire.

Critères : La moyenne est réalisée pour chaque ville étudiante d'un studio de 20 à 30m² et pour un T2 de moins de 30m² représentant les deux formes de logement les plus utilisées.

Repas RU

Données : Sont pris en compte 5 déjeuners auprès d'un site de restauration CROUS par semaine, soit 20 par mois.

Critères : Pour les étudiant.e.s non boursier.ère.s, les repas sont à 3,30€.

Source : etudiant.gouv.fr

Consommables

- Alimentation :

Données : Est pris en compte un budget alimentation pour les repas en dehors des 20 déjeuners en restauration CROUS.

Critères : Nous simulons un panier de courses pour 30 petits déjeuners et 40 repas, basé sur les recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS). Nous calculons le budget moyen d'un.e étudiant.e ayant une alimentation omnivore ou une alimentation végétarienne. Pour nos moyennes, nous prenons en compte que 5% des jeunes de moins de 30 ans ont un régime végétarien.

- Equipements divers :

Données : Les équipements divers correspondent à l'ensemble des produits utilisés au quotidien, hors alimentaire : une mensualité d'un ordinateur de 300€ acheté avec un prêt à taux 0%, un ensemble vestimentaire (jean, tee-shirt, sweat, paire de chaussures), un lot de produits d'hygiène et de produits d'entretiens.

Critères : Pour le vestimentaire, nous simulons un panier moyen auprès de différentes enseignes. Pour les autres produits, sont retenus les prix d'entrée ou de moyenne gamme auprès des grandes surfaces.

Téléphonie et internet

Données : Moyenne des abonnements de téléphonie mobile et internet chez plusieurs grands opérateurs.

Critères : Sont retenus les abonnements proposant des appels illimités, 100Go de données mobiles et une box internet.

Sources : [Orange](#), [SFR](#), [Free](#) et [Bouygues Telecom](#)

Loisirs

Données : Plusieurs types de loisirs ont été retenus, les plus populaires auprès de la population étudiante selon l'OVE. Cela correspond à : un abonnement moyen en salle de sport sur Lyon, 2 places de cinéma à UGC Lyon (tarif - 26 ans) ainsi qu'au streaming vidéo et musique.

Critères : Sont utilisés les tarifs des abonnements étudiant.e.s ou jeunes sur le territoire.

Transports

- Voiture :

Données : Sont pris en compte 4 Allers-Retours de 26km par mois (52km par mois au total), soit l'équivalent d'un trajet moyen domicile-lieu d'études par semaine.

Critères : Les données sont calculées selon le barème d'indemnités kilométriques des frais relatifs au transport en véhicule personnel, pour une voiture thermique de 4 chevaux.

Sources : Observatoire de la Vie Etudiante et Sécurité Routière

- Transport en commun :

Données : L'indicateur prend en compte l'abonnement mensuel.

Critères : Étudiant.e - non boursier.ère - 25€ mensuellement

Source : [TCL](#)

- Vélo'v :

Données : L'indicateur correspond au montant de l'abonnement annuel "Vélo'v au quotidien".

Source : [Vélo'v](#)

Frais modulaires

JEUNES ET ETUDIANTS DU RESEAU LYONNAIS

Menstruations

Données : Par le biais du simulateur proposé par Le Monde, notre indicateur inclut le coût moyen des règles pour une personne menstruée.

Critères : L'indicateur se base sur une durée moyenne de 5 jours de menstruations, avec une utilisation de 7 serviettes par jour en moyenne ainsi que des anti-douleurs.

Outre-mer : frais d'arrivée en métropole

Données : L'indicateur fait la moyenne de plusieurs trajets en avion en provenance de différents territoires d'outre-mer.

Critères : Sont pris en compte les prix moyens au 1er septembre sur les sites Air France (tarif étudiant). Les voyages ont été pris en vol direct autant que possible, avec 2 bagages de 23kg en soute.

Source : Air France

Frais d'inscription des étudiant.e.s extra-communautaires

Données : L'indicateur présente les frais d'inscription pour un.e étudiant.e extra-communautaire, c'est-à-dire provenant d'un pays hors Union Européenne.

Critères : Étudiant.e extra-communautaire en licence – 20 ans – Non boursier.ère

Source : DGESIP – Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



CONTACTS



Louison BRUTUS

Présidente de GAELIS

president@gaelis.fr

06 01 85 92 61



Melvyn DELPREE

Attaché de Presse

presse@gaelis.fr

06 48 98 59 22



UCBL 1 - Bâtiment Astrée,
43 Bd du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex